



COVANA

# CODE DE CONDUITE

Guidés par l'excellence



UNE TRADITION D'EXCELLENCE  
DEPUIS 1969



# MOT DE LA DIRECTION

---

Bienvenue dans notre Code de conduite. Ce guide définit nos attentes envers tous les membres et partenaires du Groupe Canimex, soulignant notre engagement pour l'intégrité, l'excellence et la responsabilité sociale. C'est un pilier essentiel de notre stratégie de développement durable.

Nous comptons sur la confiance inébranlable de toutes nos parties prenantes, y compris nos employés, clients et partenaires commerciaux ainsi que les communautés avec lesquelles nous interagissons. Fondée en 1969, Canimex a toujours placé l'éthique et la responsabilité au cœur de ses activités. Monsieur Roger Dubois, président de Canimex, s'est particulièrement investi dans le développement de programmes de soutien communautaire, favorisant l'éducation, la santé, l'activité physique et le bien-être de ses employés et des populations locales.

Ensemble, incarnons ce Code de conduite, non seulement comme un ensemble de règles, mais comme un témoignage de notre identité et de nos aspirations en tant que groupe tourné vers l'avenir et engagé dans des pratiques durables.

La Direction du Groupe Canimex

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>À PROPOS DE NOTRE CODE .....</b>	<b>1</b>
Objectifs .....	2
Champ d'application.....	2
<b>DANS NOTRE MILIEU DE TRAVAIL .....</b>	<b>3</b>
Droits de l'homme.....	4
Traitement sévère ou inhumain .....	4
Travail forcé et obligatoire .....	5
Rémunération et heures de travail.....	5
Santé et sécurité au travail.....	5
Diversité et inclusion .....	6
<b>DANS NOS RELATIONS.....</b>	<b>7</b>
Communication.....	8
Confidentialité et sécurité des données.....	8
Anticorruption .....	9
Conflits d'intérêts .....	9
<b>DANS NOTRE SOCIÉTÉ .....</b>	<b>10</b>
Lois et réglementations.....	11
Environnement et développement durable .....	11
Droit des enfants.....	12
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
Amélioration continue des pratiques.....	14
Formation et sensibilisation.....	14
Mise en œuvre du Code de conduite .....	15
Processus de signalement.....	15

# À PROPOS DE NOTRE CODE

---

- OBJECTIFS
- CHAMP D'APPLICATION



# OBJECTIFS

---

## Créer un ensemble de lignes directrices

Ce Code de conduite est la pierre angulaire de notre engagement pour l'intégrité. Il fournit des orientations essentielles à notre personnel, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux dans le monde entier, établissant des attentes claires pour la conduite des affaires.

## Évoluer avec notre industrie

Notre industrie évolue constamment, influencée par les progrès technologiques et les événements mondiaux. Le cadre réglementaire évolue aussi et les attentes de nos clients s'orientent vers des solutions plus rapides, plus complètes et plus accessibles.

Dans ce contexte en mouvement, nous aspirons à rester à la pointe de notre secteur. Pour y parvenir, nous nous efforçons de maintenir des standards élevés d'intégrité, de responsabilité sociale et d'excellence professionnelle. Ces valeurs nous guident dans notre adaptation aux nouvelles réalités du marché et nous permettent de continuer à offrir un service de qualité à nos clients.

# CHAMP D'APPLICATION

---

## Fournir un Code uniformisé à l'ensemble de notre réseau

Le Code de conduite du Groupe Canimex constitue le socle éthique commun à l'ensemble de notre organisation mondiale. Il s'applique à tous nos collaborateurs, qu'ils soient employés, gestionnaires, dirigeants ou consultants.

Cette approche globale vise à promouvoir les plus hauts standards d'intégrité et de comportement éthique dans toutes nos activités. Ainsi, nous cherchons à créer un environnement où l'éthique et la responsabilité guident chaque décision et action au sein de l'écosystème du Groupe Canimex.

## Assurer l'excellence et l'éthique de toutes nos opérations

Le Groupe Canimex s'engage à maintenir les plus hauts standards de qualité et d'intégrité dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous veillons à offrir des conditions de travail sûres et dignes, tout en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement. Notre approche, alignée sur les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), respecte les lois et réglementations en vigueur, reflétant notre responsabilité sociale et environnementale.

# DANS NOTRE MILIEU DE TRAVAIL

---

- DROITS DE L'HOMME
- TRAITEMENT SÉVÈRE OU INHUMAIN
- TRAVAIL FORCÉ ET OBLIGATOIRE
- RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL
- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- DIVERSITÉ ET INCLUSION

# DROITS DE L'HOMME

---

## Respecter les droits de tout un chacun

Le Groupe Canimex s'engage à respecter les droits de l'homme en alignant ses pratiques sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Nos efforts contribuent à plusieurs ODD, notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, le travail décent et la justice.

En appliquant ces principes dans nos opérations et en collaborant avec nos partenaires, nous œuvrons pour un avenir durable et inclusif, conformément à la vision des Nations Unies.

# TRAITEMENT SÉVÈRE OU INHUMAIN

---

## Favoriser le bien-être au sein des lieux de travail

Le Groupe Canimex s'engage fermement à offrir des lieux de travail exempts de traitement sévère ou inhumain, et s'attend de ses fournisseurs qu'ils respectent ces mêmes normes.

Nos fournisseurs doivent s'assurer qu'aucune forme de punition corporelle, de coercition mentale, d'intimidation physique ou de menaces de ce type ne soit utilisée dans leurs installations.

En interdisant de telles pratiques, le Groupe Canimex priorise le bien-être et la dignité de toutes les personnes au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

# TRAVAIL FORCÉ ET OBLIGATOIRE

---

## Assurer le travail volontaire sur la chaîne d’approvisionnement

Le Groupe Canimex interdit le travail forcé et obligatoire dans toutes ses installations. Tout travail doit être volontaire, avec possibilité de départ si les conditions ne sont pas favorables. Les fournisseurs doivent aussi se conformer aux réglementations sur le travail forcé et les minerais de conflit, et fournir les certifications appropriées.

# RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

---

## Respecter les réglementations salariales

Le Groupe Canimex s’engage à offrir une rémunération compétitive et équitable, respectant les réglementations sur les salaires et le temps de travail. Nous valorisons la performance de nos employés tout en veillant à leur bien-être.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

---

## Assurer un environnement sain pour les travailleurs

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sain et sûr, en respectant les exigences légales et en plaçant la santé et la sécurité au cœur de nos priorités. Cet engagement s’étend à nos fournisseurs, qui doivent se conformer aux réglementations en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

# DIVERSITÉ ET INCLUSION

---

## Promouvoir l'inclusion et le traitement équitable de tous

Le Groupe Canimex s'engage à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de son groupe et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous croyons que la diversité des talents, des perspectives et des expériences est essentielle à notre succès.

Par conséquent, nous nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes de diversité et d'inclusion en veillant à ce que tous les employés soient traités équitablement et avec respect, sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou tout autre statut protégé.

À PROPOS DE  
NOTRE CODE

DANS NOTRE  
MILIEU DE TRAVAIL

DANS NOS  
RELATIONS

DANS NOTRE  
SOCIÉTÉ

CONCLUSION

# DANS NOS RELATIONS

---

- COMMUNICATION
- CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES
- ANTICORRUPTION
- CONFLITS D'INTÉRÊTS

# COMMUNICATION

---

## Communiquer avec respect et transparence

Nous privilégions une communication respectueuse, sincère et professionnelle. Notre objectif est de créer un dialogue ouvert et constructif, tant à l'interne qu'avec nos partenaires externes.

Quel que soit le canal de communication utilisé, nous accordons une attention particulière à la protection des informations confidentielles de l'entreprise.

Nous nous efforçons de partager des informations précises et pertinentes, favorisant ainsi un environnement propice aux échanges d'idées et à la collaboration. Cette approche nous permet de cultiver des relations durables basées sur la confiance et la transparence.

# CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

---

## Protéger les données personnelles de tous

La confidentialité et la protection des données sont des priorités pour le Groupe Canimex. Nous protégeons les informations personnelles et sensibles de nos employés, clients et partenaires.

Des politiques sont en place pour renforcer nos infrastructures informatiques contre les cyberattaques. Elles incluent des mesures de sécurité avancées et des formations régulières pour le personnel.

# ANTICORRUPTION

---

## Nous montrer strictes et responsables face à la corruption

Notre position contre la corruption s'aligne avec nos principes éthiques et nos valeurs. Nous prônons une saine gouvernance, basée sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité : des principes clés de notre programme de durabilité.

Les employés du Groupe Canimex ne sont pas autorisés à accepter, de la part des fournisseurs, des cadeaux, gratifications, faveurs ou avantages susceptibles d'influencer leurs décisions professionnelles ou qui pourraient être perçus comme une tentative de corruption ou de création d'un conflit d'intérêts.

En intégrant ces principes dans nos opérations et nos relations avec nos fournisseurs, nous renforçons notre engagement à prioriser des pratiques commerciales durables et responsables.

# CONFLITS D'INTÉRÊTS

---

## Savoir agir avec impartialité

Nous agissons dans l'intérêt du Groupe Canimex. Nous utilisons les ressources du Groupe exclusivement à des fins professionnelles légitimes. Nos décisions sont prises de manière impartiale, sans influence d'intérêts personnels. Nous évitons les activités externes qui pourraient compromettre nos responsabilités ou notre réputation.

# DANS NOTRE SOCIÉTÉ

---

- LOIS ET RÉGLEMENTATIONS
- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- DROIT DES ENFANTS



# LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

---

## Nous conformer pour mieux travailler

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles sur le travail, la santé, la sécurité, l'environnement, la protection des données et la lutte contre la corruption. Les fournisseurs du Groupe Canimex doivent également se conformer aux lois locales.

Le non-respect de ces principes pourrait entraîner des sanctions, y compris la résiliation du contrat commercial.

# ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

## Respecter les lois et réglementations environnementales

Nous respectons les lois et réglementations environnementales. Notre engagement à l'égard du développement durable se manifeste par des efforts en matière de progrès économique, de gestion environnementale et de développement social.

Nous visons l'amélioration constante de nos produits et pratiques en nous concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la gestion des déchets, la limitation des substances dangereuses et l'optimisation de notre consommation d'eau et d'énergie. Cette approche s'étend à l'ensemble de notre chaîne de valeur.

En intégrant ces pratiques dans tous les aspects de ses opérations, le Groupe Canimex soutient non seulement l'engagement du Canada envers la neutralité carbone, mais établit également une norme dans l'industrie pour la responsabilité environnementale et le développement durable.

# DROIT DES ENFANTS

---

## Protéger les droits des plus jeunes

La position du Groupe Canimex contre le travail des enfants s'aligne sur les obligations légales énoncées dans la Loi fédérale canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (S-211), renforçant notre engagement envers des pratiques de travail éthiques.

En conformité avec les réglementations du S-211, nos fournisseurs sont également tenus de s'abstenir de faire travailler des enfants et d'assurer une stricte conformité avec les lois locales applicables en matière de travail des enfants.

En respectant ces normes, nous priorisons la protection des droits des enfants et contribuons à la promotion de pratiques de travail équitables et justes au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

À PROPOS DE  
NOTRE CODE

DANS NOTRE  
MILIEU DE TRAVAIL

DANS NOS  
RELATIONS

DANS NOTRE  
SOCIÉTÉ

CONCLUSION

# CONCLUSION

---

- AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES
- FORMATION ET SENSIBILISATION
- MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE
- PROCESSUS DE SIGNALEMENT

# AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

---

## Ne jamais cesser de nous améliorer

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques commerciales et nos normes éthiques. Cela inclut l'évaluation régulière de l'efficacité de notre Code de conduite et l'apport des modifications nécessaires pour répondre aux évolutions légales, réglementaires et industrielles.

# FORMATION ET SENSIBILISATION

---

## Promouvoir l'apprentissage pour faciliter l'application du Code

Le Groupe Canimex reconnaît l'importance de la formation continue et de la sensibilisation pour assurer une bonne compréhension et une application efficace du Code de conduite. C'est pourquoi nous offrons des programmes de formation réguliers pour nos employés.

Ces programmes visent à renforcer les compétences, à promouvoir les meilleures pratiques et à garantir que tous les membres du Groupe comprennent leurs responsabilités en vertu de ce Code de conduite.

# MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

---

## Adhérer en tout temps aux règles de conduite

Le Groupe Canimex s'attend à ce que tous ses employés, sous-traitants et fournisseurs adhèrent aux principes énoncés dans ce Code de conduite. Nous avons mis en place des contrôles pour traiter les violations potentielles de manière appropriée.

Toute personne qui enfreint ce Code de conduite pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris la résiliation de l'emploi ou du contrat.

# PROCESSUS DE SIGNALEMENT

---

## Faciliter le signalement d'une violation

Le Groupe Canimex s'engage à offrir un environnement sécurisé et confidentiel pour signaler toute violation suspectée de ce Code de conduite, sans crainte de représailles. Les enquêtes seront menées de manière équitable et impartiale.

Les préoccupations ou questions concernant les violations potentielles peuvent être soumises à la direction de notre Service des ressources humaines, et ce, par divers canaux :

▶ **Par courrier, en envoyant une lettre signée ou anonyme à notre siège social:**

Canimex inc.  
285, rue Saint-Georges  
Drummondville (Québec) J2C 4H3  
CANADA

▶ **Par voie électronique, en envoyant un courriel à l'adresse suivante:**

[RHRT@canimex.com](mailto:RHRT@canimex.com)

**Nos clients sont au cœur de notre histoire.**

## **Le Groupe Canimex en bref**

**50**

Plus de 50 ANS de partenariat et d'innovation

**6**

La force d'un groupe composé de 6 UNITÉS D'AFFAIRES

**800**

Plus de 800 EMPLOYÉS QUALIFIÉS et dévoués

**100**

Un meneur mondial qui rayonne dans plus de 100 PAYS

**1 800 000**

Une superficie de production et d'entreposage de 1 800 000 PIEDS CARRÉS à Drummondville

**1969**

Une tradition d'excellence DEPUIS 1969



**COVANA**